

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 8 JUILLET 2016

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Etaients présents : HOMBERT Liliane, BESIN Gérard, VOGT Dominique, DONZÉ Marie-Thérèse, PETER Céline, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : BENSEL Céline, VALENTE Victor, SANTORO Samuel, BEAUDELOT Florent, BERINGER Emilie, SEILER Michel

Absents : INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, ANTONY Sandrine

Procurations : VALENTE Victor à BESIN Gérard  
SANTORO Samuel à VOGT Dominique  
BEAUDELOT Florent à HOMBERT Liliane  
BERINGER Emilie à BERINGER François  
SEILER Michel à SARTORIO Etienne

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2016
2. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE
3. PERSONNEL COMMUNAL – ATSEM
4. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC
5. SAPEURS-POMPIERS – FORMATION AU PERMIS POIDS LOURD
6. FONDS DE CONCOURS BRIGADE VERTE
7. DIVERS ET COMMUNIQUES

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2016

A 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juin 2016 est approuvé.

#### 2. AMENAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE

Gérard BESIN rend compte de la réunion de la commission « Technique » qui s'est tenue le 5 juillet 2016 en présence du cabinet SETUI.

Le conseil municipal en prend acte.

### 3. PERSONNEL COMMUNAL – ATSEM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Dans le secteur non marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Le recours à ce type de contrat permet donc à la commune de concilier ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

C'est dans ce cadre que depuis plusieurs années un emploi d'avenir est recruté à l'école maternelle Dewatre afin de seconder les ATSEM pour une durée d'un an, renouvelable. Toutefois, la commune a été informée par Pôle Emploi que les contrats de type « emplois d'avenir » nouvellement conclus doivent désormais l'être obligatoirement pour une durée de trois ans.

Après discussion, le conseil municipal,

**Vu** les prévisions d'effectifs à l'école maternelle Dewatre pour la rentrée 2016/2017 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de seconder les deux ATSEM dans leurs diverses tâches ;

**Considérant** que le contrat « emploi d'avenir » de Gaëlle ETTER n'est pas prolongé au-delà du 31 août 2016 ;

**Considérant** que la commune ne souhaite pas s'engager sur une durée de trois ans ;

**Considérant** alors que la commune doit passer par le dispositif du C.U.I. / C.A.E. ;

- **AUTORISE** le Maire à signer une convention entre l'Etat et la commune de Blodelsheim permettant de recruter un agent dans le cadre d'un C.U.I. / C.A.E.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail entre la commune et l'agent éligible au dispositif, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- **FIXE** la rémunération mensuelle de l'agent recruté en fonction du SMIC horaire.

L'Etat prend en charge 70 % de la rémunération sur une base de 20 h de travail hebdomadaire.

M. le Maire informe par ailleurs l'assemblée que Mme Sandra DE SOUSA a demandé sa réintégration suite à une disponibilité d'un an. Celle-ci reprendra donc son poste d'ATSEM à l'école Dewatre le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### 4. RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Mixte du Pays Rhin – Vignoble – Grand Ballon a été déclaré lauréat en février 2015 de l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Cette distinction a pour conséquence de permettre aux communes du territoire de bénéficier d'aides financières pour des projets d'efficacité énergétique. C'est pourquoi le Syndicat Mixte du Pays RVGB lance à son tour un appel à projets aux collectivités qui ont des projets de rénovation énergétique de leur éclairage public.

La commune de Blodelsheim va s'inscrire dans le dispositif proposé en faisant réaliser un audit préalable des installations d'éclairage public. A cette fin, VIALIS a fait parvenir une offre se décomposant comme suit :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| ▪ <i>Création d'une cartographie et base de données des installations</i> | <i>2 650 € HT</i> |
| ▪ <i>Réalisation d'un audit mécanique et électrique</i>                   | <i>2 175 € HT</i> |
| ▪ <i>Les mesures d'éclairage</i>  | <i>1 150 € HT</i> |

▪ Réalisation d'un audit énergétique	1 555 € HT
<b>Coût total du diagnostic éclairage public</b>	<b>7 530 € HT</b>

Après discussion, le conseil municipal

- **ACCEPTE** l'offre de VIALIS pour un coût de 7 530 € HT.
- **DEMANDE** l'inscription de cette opération dans le dispositif d'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et sollicite à cet effet le concours financier.
- **AUTORISE M.** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération, notamment pour la signature de la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

## 5. SAPEURS-POMPIERS – FORMATION AU PERMIS POIDS LOURD

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de prise en charge à hauteur d'1/3 du coût du permis poids lourd d'un sapeur-pompier de Blodelsheim.

Après étude du dossier, il s'avère que l'intéressé n'est pas un résident de Blodelsheim.

Après débat, le conseil municipal

- **DECIDE** de ne pas satisfaire à cette demande dans la mesure où l'intéressé n'habite pas à Blodelsheim.
- **DIT** que la participation financière de la commune peut à nouveau être sollicitée si l'intéressé remplit cette condition.

Il est par ailleurs convenu que chaque nouvelle demande de ce type fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

## 6. FONDS DE CONCOURS BRIGADE VERTE

A l'instar des années précédentes et dans le cadre du schéma de mutualisation, la communauté de communes Essor du Rhin propose aux communes membres de leur octroyer un fonds de concours correspondant au remboursement de 50 % de la participation au Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte).

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE** le fonds de concours d'un montant de 4 114,77 €.

## 7. DIVERS ET COMMUNIQUES

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées en Mairie depuis la dernière réunion :

- déclarations préalables n° 16 B 0017 et 0018

### b) Informations de la communauté de communes « Essor du Rhin »

**Fusion des communautés de communes :** la nouvelle assemblée délibérante comptera 41 délégués communautaires (actuellement 54 au total) : 30 issus de la communauté de communes du Pays de Brisach et 11 issus de la communauté de communes Essor du Rhin.

**Périscolaire** : la capacité d'accueil a été augmentée de 40 à 60 places. Tous les enfants déjeuneront dans les locaux de la Farandole et rejoindront ensuite leurs écoles respectives pour un temps d'activité avant de reprendre l'après-midi.

**Déchetterie** : les travaux avancent conformément au planning annoncé. La fin des travaux est prévue pour mi-novembre.

La remise à niveau de chaque ancien site de déchetterie est estimée à environ 40 000 €, pris en charge par la communauté de communes. Les travaux seront réalisés dès l'ouverture de la nouvelle déchetterie.

c) Points d'Apport Volontaire enterré

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> avril 2016, le conseil municipal validait la proposition de la communauté de communes Essor du Rhin concernant l'installation d'un point d'apport volontaire enterré. Le conseil municipal doit à présent se prononcer sur le choix du site.

Après discussion, le conseil municipal **DECIDE** de la mise en place de P.A.V. enterrés sur le parking de la salle polyvalente.

La question de la suppression des autres P.A.V. sera débattue ultérieurement.

d) Festivités

Liliane HOMBERT indique que les préparations des festivités du 13 et du 14 juillet suivent leur cours et rappelle que tous les conseillers sont sollicités pour une première phase de mise en place du matériel le samedi 9 juillet dès 9h00.

e) Indemnité pour établissement de la liste de répartition de chasse

Le produit de la location de la chasse est reversé annuellement aux propriétaires fonciers par le Trésorier Municipal selon une liste de répartition dressée par les agents du secrétariat de la Mairie.

En vertu d'une délibération du conseil municipal du 13 juin 2008, une indemnité s'élevant à 4 % du produit de la location est reversée à ces agents. Au vu des changements de personnel, il convient d'actualiser la liste des bénéficiaires de cette indemnité.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après délibération, le conseil municipal, **DECIDE**

➤ D'attribuer annuellement une indemnité s'élevant à 4 % du produit de la location de la chasse au personnel titulaire et non titulaire de la commune de Blodelsheim relevant des cadres d'emplois suivants :

- Attaché
- Rédacteur
- Adjoint administratif

➤ De répartir cette indemnité entre les 3 agents du service administratif comme suit :

Attaché	33,33 %
Rédacteur	33,33 %
Adjoint administratif	33,33 %

f) Divers

Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées aux dates suivantes :

- Jeudi 1<sup>er</sup> septembre
- Jeudi 13 octobre
- Jeudi 17 novembre
- Jeudi 15 décembre

Un nouveau système de vidéo-projection va être installé dans la salle de réunion de la Mairie au courant du mois de juillet. Le nouveau vidéo-projecteur résoudra les soucis de luminosité et de résolution et sera installé sur un mât déporté fixé sur le mur à proximité de la porte.

**PSPG** : les travaux seront achevés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre.

Etienne SARTORIO demande à qui seront dédiés les logements construits par Bouygues Immobilier rue d'Ensisheim, avant le PSPG. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une construction à la demande d'EDF destinée à des cadres de la centrale.

Néanmoins, les locaux du PSPG ayant été dimensionnés pour accueillir 38 familles et les derniers chiffres connus faisant état de 44 gendarmes, le surplus sera logé dans les appartements construits par Bouygues Immobilier.

M. le Maire a été sollicité par l'association « Itinéraires des Orgues Silbermann », qui, dans sa campagne de mise en valeur des orgues Silbermann d'Alsace, propose d'installer un panneau culturel d'information aux abords de l'église St Blaise. Il s'agit de favoriser l'intérêt des touristes et promeneurs pour l'orgue de Blodelsheim, classé à l'inventaire des Monuments Historiques. Le coût du panneau serait de 466 € HT.

Le conseil municipal, avec 4 abstentions, **VALIDE** l'installation de ce panneau d'information.

La séance est levée à 22 H 10.

Blodelsheim, le 13 juillet 2016

Le Maire,



François BERINGER